

## Le Parc des Alpilles est mobilisé pour accompagner les agriculteurs dans la transmission de leurs exploitations aux jeunes générations

Le Parc naturel régional des Alpilles mène depuis 2018 avec ses partenaires, un programme pilote pour préserver les terres agricoles de la pression foncière et remettre en valeur des friches à destination des agriculteurs.

Intitulé « Protéger et mobiliser le foncier agricole du Parc naturel régional autour de sites pilotes », ce projet sur plusieurs années est financé par la Région Sud et l'Union européenne dans le cadre du FEADER 2014-2020. Trois communes sont plus directement impliquées : Sénas, Orgon et Paradou.

Dans le cadre de ce programme, le Parc et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les communes de Sénas et d'Orgon, ont organisé une réunion d'information le mardi 22 septembre à la salle Renaissance d'Orgon, sur le sujet de la transmission des exploitations agricoles, en présence de Philippe Ginoux Maire de Sénas et de Serge Portal, maire d'Orgon.

Les problématiques liées à la transmission des exploitations agricoles ont des impacts directs sur la disponibilité du foncier agricole et l'enfrichement des terres inutilisées. Sur notre territoire, le nombre d'exploitations sans reprenneur est en hausse depuis les années 2000. Ce phénomène est amplifié par l'augmentation de la taille des exploitations et une pression foncière chronique du fait de la grande attractivité du territoire et d'un marché immobilier tendu. Les jeunes exploitants ont beaucoup de mal à s'installer dans les Alpilles alors que ce secteur d'activité mobilise près de la moitié de la superficie du territoire avec une agriculture diversifiée de grande qualité qu'il convient de préserver.

Dans les Alpilles, les récentes études ont démontré que l'âge des exploitants agricoles avait reculé avec une augmentation entre 2000 et 2010 de 20% des 50 ans et +. Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 42 % des effectifs, faisant de la transmission un sujet majeur dans la préservation d'une agriculture durable, compétitive et pourvoyeuse d'emplois.

Cette réunion avait pour but d'aider les exploitants à mieux préparer l'arrêt de leur activité et la transmission de leur exploitation aux jeunes générations d'agriculteurs. Une vingtaine d'agriculteurs étaient présents. Après une présentation des partenaires présents pouvant intervenir dans le processus de transmission : La Chambre d'Agriculture, la SAFER, Terre de Liens et l'ADEAR ; le processus et les étapes de la transmission ainsi que les réflexions importantes à avoir avec son entourage et ses proches ont été discutés. Plusieurs interrogations et débats ont suivi entre les agriculteurs, les élus présents et les conseillers techniques montrant un réel intérêt pour la thématique.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr) | [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

Un second rendez-vous est prévu d'ici la fin de l'année 2020 afin d'échanger entre cédants et potentiels repreneurs.

Informations : Morgane Guilbaud - 04 90 90 44 00 - [foncier.agricole@parc-alpilles.fr](mailto:foncier.agricole@parc-alpilles.fr)

*\*Projet FEADER piloté par le Parc naturel des Alpilles en partenariat avec la Chambre d'agriculture 13, la SAFER PACA, l'ADEAR 13, Terre de Liens PACA et CASA 13.*

